

ABONNEMENT.

Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;  
A PARIS,  
Chez DONGREL et BULLIER,  
Place de la Bourse, 33 ;  
A EWIG,  
Rue Flécher, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne	30 c.
Réclames	30
Faits divers	75

RÉSERVES SONT FAITES  
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,  
Chez M. HAVAS-LAFFITE et Cie,  
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 10 Juillet 1878.

L'ÉVÉNEMENT.

Un grand événement s'est produit à Londres, au Parlement, avant-hier, dans la soirée.

Le télégraphe en a porté la nouvelle à Paris dans la nuit.

L'Europe s'est éveillée, hier matin, devant un immense changement de situation.

Sans plus de préambule, voici l'événement dont il s'agit :

Dans la Chambre des communes, M. Cross, ministre de l'intérieur, répondant à une question du chef de l'opposition, le marquis de Hartington, a fait la déclaration suivante ; nous la réduisons à ses termes essentiels :

« Une convention conditionnelle a été conclue, le 4 juin, entre la reine et le sultan. Dans le cas où Batoum, Ardahan, Kars ou toute autre place forte en Asie serait obtenue par la Russie, et où une tentative serait faite dans l'avenir par la Russie pour s'emparer de toute autre portion des territoires asiatiques appartenant au sultan... l'Angleterre s'engage à se joindre au sultan pour défendre ces territoires... Et pour mettre la reine à même de faire les arrangements nécessaires pour l'exécution de cette convention, le sultan permet l'occupation de Chypre par l'Angleterre.

Si la Russie rend à la Porte les territoires acquis par elle en Asie dans la dernière guerre, les stipulations de la présente convention cesseront, et l'Angleterre évacuera Chypre.

Après avoir ainsi exposé la teneur de la convention du 4 juin, M. Cross, continuant sa déclaration, reprend en ces termes :

« En raison des décisions du Congrès, les conditions qui avaient motivé cette convention s'étant réalisées, la Porte a émis un firman autorisant le transfert de l'île de Chypre à l'Angleterre, qui prend tout de suite possession de cette île. Chypre sera administrée par le gouvernement anglais, qui a nommé le colonel Woheley administrateur. »

Lord Richmond and Gordon a fait à la Chambre des lords une déclaration identique.

Tout commentaire serait pour le moment superflu. Bornons-nous à caractériser l'acte de la Grande-Bretagne.

Par le mémorandum du 30 mai entre le marquis de Salisbury et le général comte de Schouvaloff, l'Angleterre laissait à la Russie le règlement de la Turquie d'Europe, ne modifiant de ce règlement que les parties intéressant la navigation dans la mer Egée et les détroits. Mais par la convention du 4 juin, l'Angleterre a pris immédiatement sous sa garde la Turquie d'Asie, entendant n'en rien abandonner à la Russie.

Maintenant M. de Bismarck, si pressé d'aller aux eaux de Kissingen, peut se satisfaire le protocole du Congrès de Berlin peut se fermer sans inconvénients. On a du temps pour le reprendre et le rouvrir.

Chronique générale.

LE SCRUTIN.

Les choses se sont passées dimanche comme on devait s'y attendre. Tous les radicaux se sont avancés à l'ordre. Mais les conservateurs se sont abstenus sur toute la ligne. Sur quelques points seulement, il y a eu, pour des affections personnelles propres à certaines localités, des engagements particuliers, dont quelques-uns ont bien abouti.

Les radicaux continuent à voir dans ce vaste désarroi un triomphe pour leur cause.

C'est, en effet, le radicalisme qui en profite pour le moment.

On nous écrit de Paris :

« Sous le calme apparent de la situation, fermentent des passions qui auront bien de la peine à ne pas éclater avant la fin de l'Exposition.

Il est plus que jamais question à Paris de faire une manifestation le 4 juillet pour célébrer l'anniversaire de la prise de la Bastille ; et certainement, ce jour-là, il y aura de nouveaux drapeaux et de nouvelles illuminations.

D'un autre côté, il paraît que le caractère des manifestations du 30 juin a inspiré d'assez pénibles réflexions aux membres du gouvernement. Le Maréchal avait été tenu à l'écart de toute cérémonie officielle ; la facilité avec laquelle il a pris son parti du système d'exclusion pratiqué à son égard ne laisse pas que d'inquiéter les ministres qui se figurent que le Maréchal se dit à part soi, comme au temps de M. Jules Simon : « Allez, messieurs, faites toutes les sottises qu'il vous plaira ; le jour où j'en aurai assez, je saurai bien vous remercier. »

Cette préoccupation est aussi celle de bon nombre de chefs républicains. Aussi annonce-t-on la formation d'un triumvirat composé des citoyens Floquet, Lockroy et Clémenceau — un avocat, un vaudevilliste et un médecin — qui se propose de sauver la République compromise par la politique opportuniste de M. Gambetta. A côté d'eux, MM. de Marcère et Bardoux ne sont que des réactionnaires ; ils trouvent que la fête du 1<sup>er</sup> mai et celle du 30 juin sont suffisantes, que tout s'est très-bien passé et qu'il ne faut pas abuser des meilleures choses.

C'est qu'ils savent qu'en province aussi bien qu'à l'étranger on a jugé que le 30 juin n'avait pas été une fête nationale, mais simplement une fête parisienne, et une fête de la population républicaine. Ce fut la fête d'un parti et non celle de la nation.

Voilà pourquoi le gouvernement ne se soucie pas d'en provoquer une nouvelle édi-

tion et pourquoi la distribution des récompenses aux exposants se fera en famille au Trocadéro. »

On lit dans le Journal du Loiret :

« Les préfets continuent de demander ou de faire demander les démissions de tous les maires conservateurs qui ont été nommés de nouveau par leurs conseils municipaux.

On en cite particulièrement des exemples dans les départements du nord de la France. »

Nous voilà décidément revenus aux beaux temps où les communards déboulonnaient la colonne Vendôme.

On signale de Malesherbes (Loiret) un acte de vandalisme incroyable émanant de l'initiative du conseil municipal radical de cette ville.

Par une décision récente, il vient d'ordonner la démolition de la colonne commémorative élevée en l'honneur du capitaine Lelièvre, natif de Malesherbes, qui, comme on le sait, commandait la petite colonne des héros de Mazagran !

La population est indignée.

LES TROUBLES DE MARSEILLE.

Le Journal des Débats tire la morale politique des troubles de Marseille : son langage mérite d'être connu.

« Le malheur, dit-il, est que le conseil municipal n'est pas le seul coupable à Marseille ; son rôle consiste à prolonger et à aggraver les fautes des autres, fautes dont il n'a pas eu l'initiative, mais dont il endosse orgueilleusement la responsabilité. Il n'y a pourtant pas de quoi être si fier !

Nous croyons que, dans une circonstance comme celle-ci, le devoir de chacun est de dire très-sincèrement ce qu'il pense, et nous n'y avons pas manqué. A notre avis,

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

## LE CALENDRIER DE LA MANSARDE.

JUILLET.

(Suite.)

Pendant que je rêvais à ces dangers de la grandeur, l'huissier est rentré vivement :

De graves nouvelles ont été reçues, le ministre vient d'être mandé au conseil ; il ne pourra conduire sa mère et ses sœurs à Saint-Cloud.

J'ai vu à travers les vitres les jeunes filles qui attendaient sur le perron remonter tristement, tandis que leur frère se rendait au conseil.

La voiture qui devait partir, emportant tant de joies de famille, vient de disparaître, n'emportant que les soucis de l'homme d'État.

L'huissier est revenu mécontent et désappointé.

Le plus ou moins de liberté dont il peut jouir est pour lui le baromètre de l'horizon politique.

S'il a congé, tout va bien ; s'il est retenu, la patrie est en péril. Son opinion sur les affaires publiques n'est que le calcul de ses intérêts ! Mon compatriote est presque un homme politique.

Je l'ai fait causer et il m'a appris des particularités singulières !

Le nouveau ministre a d'anciens amis dont il combat les idées, mais dont il continue à aimer les sentiments.

Séparé d'eux par les drapeaux, il leur est toujours resté uni par les souvenirs. Mais les exigences de parti lui défendaient de les voir. La continuation de leurs rapports éveillerait les soupçons ; on y devinerait quelque transaction honteuse ; ses amis seraient des traîtres qui songent à se vendre ; lui, un corrupteur qui veut les acheter ! aussi a-t-il fallu renoncer à des attachements de vingt années, rompre des habitudes de cœur qui étaient devenues des besoins.

Parfois pourtant le ministre cède encore à d'anciennes faiblesses ; il reçoit ou visite ses amis à la dérobée ; il se renferme avec eux pour parler du temps où ils avaient le droit de s'aimer publiquement, parce qu'ils n'étaient rien.

A force de précautions, ils ont réussi à cacher jusqu'ici ce complot de l'amitié contre la politique ; mais tôt ou tard les journaux seront avertis et le dénonceront à la défiance du pays.

Car la haine, qu'elle soit déloyale ou de bonne

foi, ne recule devant aucune accusation. Quelquefois même elle accepte le crime !

L'huissier m'a avoué que des avertissements avaient été donnés au ministre, qu'on lui avait fait craindre des vengeances meurtrières, et qu'il n'osait plus sortir à pied !

Puis, de confiance en confiance, j'ai vu quelles sollicitations venaient égarer ou violenter son jugement ; de quelle manière il se trouvait fatalement conduit à des iniquités qu'il devait déplorer en lui-même.

Trompé par sa passion, séduit par les prières, ou forcé par le crédit, il laissait bien des fois vaciller la balance !

Triste condition de l'autorité qui lui impose non-seulement les misères de la puissance, mais ses vices, et qui, non contente de torturer le maître, réussit à le corrompre !

Cet entretien s'est prolongé et n'a été interrompu que par le retour du ministre.

Il s'est élancé de sa voiture des papiers à la main ; il a regagné son cabinet d'un air soucieux. Un instant après, sa sonnette s'est fait entendre ; on appelle le secrétaire pour expédier des avertissements à tous les invités du soir ; le bal n'aura point lieu ; on parle sourdement de fâcheuses nouvelles transmises par le télégraphe, et dans de pareilles circonstances une fête semblerait insulter au deuil public.

J'ai pris congé de mon compatriote, et me voici de retour.

Ce que je viens de voir répond à mes doutes de l'autre jour.

Maintenant je sais quelles angoisses font expier aux hommes leurs grandeurs ; je comprends

Que la fortune vend ce qu'on croit qu'elle donne.

Ceci m'explique Charles-Quint aspirant au repos du cloître.

Et cependant je n'ai entrevu que quelques-unes des souffrances attachées au commandement.

Que dire des grandes disgrâces qui précipitent les puissants du plus haut du ciel au plus profond de la terre ? de cette voie douloureuse par laquelle ils doivent porter éternellement leur responsabilité, comme le Christ portait sa croix ? de cette chaîne de convenances et d'ennuis qui enferme tous les actes de leur vie, et y laisse si peu de place à la liberté ?

Les partisans de l'autorité souveraine ont défendu, avec raison, l'étiquette.

Pour que les hommes conservent à leur semblable un pouvoir sans bornes, il faut qu'ils le tiennent séparé de l'humanité, qu'ils l'entourent d'un culte de tous les instants, qu'ils lui conservent, par un continuel cérémonial, ce rôle surhumain qu'ils lui ont accordé.



la cause première de toutes les causes secondes dont nous voyons se dérouler les conséquences est l'interdiction des processions, prononcée par un arrêté de M. le maire Maglione.

« Le maire avait la loi pour lui, nous le voulons bien : mais, à côté de la loi, il y a l'usage, la coutume, la jurisprudence et le sentiment du public impartial. Il y a beaucoup de lois en France qui sont tombées en désuétude, et qu'on ne pourrait pas appliquer sans courir au devant d'une révolution profonde dans nos habitudes et dans nos mœurs. C'est ce que sentent instinctivement les hommes qui ont cette qualité maîtresse du gouvernement et de l'administration, qu'on appelle le tact. »

Le mot est dur et nous n'y ajouterons rien : le personnel du régime républicain manque de « cette qualité maîtresse du gouvernement et de l'administration, qu'on appelle le tact. »

Le *Journal des Débats* ne s'arrête pas en si beau chemin. Il va jusqu'à reconnaître que « les articles organiques » sont une « simple loi de police » et que, s'il convient de « les maintenir en principe, » il faut « les appliquer avec discernement. » Nous voici bien loin des sentences et des déclamations de M. Guichard, si chères à la *Republique française*.

Le conseil municipal, M. le maire de Marseille, M. le préfet des Bouches-du-Rhône et M. le ministre de l'intérieur lui-même passent sous les verges du *Journal des Débats* ; mais il faut citer :

« Après cette double faute, le conseil municipal a jugé qu'il en restait quelques autres à commettre. Il a appelé M. Maglione à sa barre ; il lui a demandé compte de son absence pendant les événements qu'il avait provoqués. Nous aurions mieux compris cette conduite de la part de M. le ministre de l'intérieur. Quoi qu'il en soit, le conseil municipal a émis un vote sévère contre M. Maglione, et celui-ci se croit obligé de donner sa démission.

« Si de pareilles pratiques administratives s'établissent partout, si les maires nommés dans les grandes villes par le gouvernement sont moralement destitués par les conseils municipaux, il nous semble que ce qu'on appelle l'esprit des lois aura subi une atteinte bien plus profonde que celle que lui auraient portée les processions de Marseille. Mais passons. Le conseil municipal va plus loin ; il décide de faire disparaître la statue de Belzunce. C'est absolument comme si le conseil municipal de Paris avait résolu de renverser la statue de Jeanne d'Arc. C'est un acte de vandalisme qui vient d'un sentiment à la fois sot et grossier. »

Nous ne saurions mieux dire, et nous remercions le *Journal des Débats* d'avoir fait une peinture aussi vraie, et aussi saisissant tableau de toutes les grâces et de toutes les vertus qui recommandent le régime de la République.

## LA DÉESSE DE LA RAISON.

La seconde journée dominicale de la grande Fête de la *Marseillaise*, qui doit durer tout le mois de juillet, a bien marqué la nouvelle étape qui conduit à l'avènement de la RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE ET SOCIALE, qui mène au but suprême : LA COMMUNE.

Les fédérés et la fédération font de rapides progrès ; les nouveaux fédérés ont donné dimanche, dans les rues de Paris, le spectacle de la promenade de la Déesse de la Raison, comme en 93, et nous avons eu la douleur de constater que cette mascarade, cette étrange personnification de la République future, a circulé avec la garantie ou la protection du Gouvernement.

Voici la composition du cortège de la Déesse de la Raison ou de la Liberté, qui a parcouru, dimanche, un grand nombre de rues et de boulevards.

Des sergents de ville ouvraient la marche et paraissaient assez embarrassés du rôle qu'on leur avait destiné.

Après les sergents de ville venait une cavalcade composée d'une trentaine de comparaisons républicains, affublés de toutes sortes de costumes plus ou moins historiques, plus ou moins burlesques. Ces acteurs avaient presque tous les manches retroussés comme les garçons bouchers de l'abattoir, et le rouge dominait, bien entendu, toutes les autres couleurs de leurs costumes.

Puis venait un premier char représentant la *Marseillaise en musique*. Il faut avoir entendu cette musique, ces chants et avoir vu les gestes de tous ces représentants de la République démocratique et sociale pour bien apprécier la physionomie révolutionnaire que prend de plus en plus la Fête de la *Marseillaise* !

Sur le second char richement orné et surmonté d'un trône ou d'un autel très-élevé, paraissait la Déesse de la Raison, peut-être seulement la Déesse de la Liberté, peut-être aussi l'image vivante de la prochaine République.

On avait choisi pour représenter dignement une si puissante divinité une assez belle fille aux formes plantureuses.

Cette divinité, les bras et les épaules nus, était assez court vêtue d'une blouse garibaldienne rouge cramoisi.

Sur sa tête brillait un bonnet rouge d'un ton écarlate et parfaitement identique à l'ancien bonnet phrygien de 1793 et de 1871.

Elle tenait dans la main droite un long drapeau tricolore, qui, grâce à certains effets de plis involontaires ou prémédités, ressemblait par moment au drapeau rouge.

La déesse brandissait et agitait ce drapeau avec frénésie, lorsque les chants de la *Marseillaise* devenaient plus accentués.

Un essaim de petits Amours remplissait le char aux pieds de la divinité.

Le troisième char céleste était occupé par des suivants ou des gardiens chargés d'escorter la déesse ou de surveiller les écarts de son cortège.

Afin d'annoncer l'itinéraire et le passage de cette mascarade républicaine, des tambours avaient été envoyés sur le parcours

projeté, pour convier les citoyens à venir contempler le triomphe de la Déesse de la Raison.

Les cris les plus discordants, le chant sinistre de la *Marseillaise* étaient partout l'accompagnement de cette marche républicaine.

Que faut-il donc penser de ce triste spectacle que tolère ainsi le gouvernement, et que faut-il attendre de la troisième journée qui doit fêter la prise de la Bastille ?

Pour ce jour-là, il se prépare d'autres cavalcades et mascarades encore plus significatives : ce n'est plus seulement la Déesse de la Raison ou de la Liberté qui trônent sur un char, mais l'on verra défiler aussi la Déesse de l'Amnistie, la divinité de la Commune, l'idole socialiste des nouvelles couches.

Après les deux journées de tolérance excessive, l'autorité aura-t-elle l'énergie d'interdire les dangereuses manifestations du 14 juillet, et voudra-t-elle comprendre enfin où peuvent conduire les souvenirs néfastes des plus mauvais jours de notre histoire ?

Plus l'on montrera de tolérance pour les folles équipées, plus les démagogues redoubleront d'audace, plus les perturbateurs du repos public marcheront avec confiance vers le but qu'ils veulent atteindre.

En voyant le progrès de ces manifestations, qui oserait soutenir que nous ne sommes pas en ce moment, avec le nouveau régime du 13 décembre, plus près de la Commune que nous n'avons été près de la République sous les monarchies du passé ?

Le péril est beaucoup plus grand qu'on ne le suppose ; mais ce serait une bien fautive doctrine, une véritable témérité de croire qu'il ne faut essayer de sauver le pays qu'après avoir subi l'excès du mal.

Le mal peut donc durer longtemps et dépasser tous les excès connus.

Il faut songer sérieusement à prendre les moyens de réunir les seules forces qui peuvent encore épargner à la France d'irréparables malheurs ; il faut réunir toutes les forces éparses et découragées du parti de l'ordre ; il faut se rappeler ce que peuvent encore le Sénat et le Pouvoir exécutif.

Ce n'est pas en ajournant toutes les mesures utiles, ce n'est pas en négligeant les forces encore disponibles, que l'on peut agir utilement avant que sonne cette heure fatale de toutes les révolutions, avant que soit arrivée cette journée néfaste où l'on entend dire : *Il est trop tard !* (Assemblée nationale.)

La Déesse de la Raison qui, dans la mascarade de dimanche, rappelle la même divinité de 1793, est une Déesse de Montmartre ; elle appartient, avec une grande partie de son cortège, à l'arrondissement républicain dans lequel règne M. Clémenceau, ce même Clémenceau qui a laissé assassiner avec tant de désinvolture le général Lecomte et le général Clément Thomas.

Le *Figaro*, le *Rappel*, l'*Union*, l'*Estafette*, la *Patrie* et la *Liberté* signalent également la cavalcade de la déesse de Montmartre.

## Etranger.

ALLEMAGNE. — Dernier bulletin de la santé de l'empereur Guillaume :

« Berlin, 9 juillet, 40 h. matin. » Les forces de l'empereur ont tellement augmenté que Sa Majesté a pu aujourd'hui monter un escalier. »

RUSSIE. — Les portes de l'armée russe du Caucase ont été, du 1<sup>er</sup> avril 1877 au 1<sup>er</sup> février 1878, de 13,780 hommes, soit 6 0/0 de son effectif.

ITALIE. — Au moment où le Congrès semble rétablir la paix en Europe, que craint-on que prépare donc l'Italie ? — Nous avons plusieurs fois signalé les armements secrets de cette puissance ; voici ce que nous lisons aujourd'hui dans l'*Osservatore romano* :

« Le bruit court depuis quelques jours que le gouvernement italien a donné l'ordre de miner les ponts et les principaux défilés des Alpes qui confinent à l'empire austro-hongrois. Nos renseignements particuliers, très-autorisés, non-seulement confirment cette nouvelle, mais nous permettent d'affirmer que le ministre de la guerre a ordonné au général Pianel, commandant le corps d'armée de Vérone, d'armer et de mettre en complet état de guerre les forteresses du quadrilatère.

« De plus, une commission d'officiers de l'état-major et du génie, présidée par le sous-général, serait chargée de faire exécuter immédiatement des ouvrages avancés, déjà étudiés et décidés, pour compléter le système de défense de ces forteresses. »

L'*Osservatore cattolico* de Milan confirme ces informations.

## LE CONGRÈS

Berlin, 9 juillet.

Depuis deux jours, tout le monde dit que la question de Batoum est entièrement réglée entre les plénipotentiaires russes et anglais ; néanmoins, hier et avant-hier le prince Gortschakoff, qui a pris la question en mains, a eu avec lord Salisbury de nombreuses entrevues et des discussions animées.

L'objet de ces discussions intéresse peu les autres plénipotentiaires, qui savent qu'elles ne peuvent plus mettre obstacle à une solution pacifique.

Contre toute attente, lord Beaconsfield joue entre les deux plénipotentiaires le rôle de conciliateur. — Hier, à deux heures, le compromis anglo-russe n'était pas encore entièrement terminé, il n'a donc pas été présenté en séance du Congrès. On peut toutefois le considérer comme arrêté. La Russie recevra le territoire stipulé par le traité de San-Stefano, avec Ardahan, Kars et Batoum, moins le territoire de Barjezid, auquel la Russie avait déjà renoncé, moins

Les maîtres ne peuvent rester absolus qu'à la condition d'être traités en idoles.

Mais, après tout, ces idoles sont des hommes, et si la vie exceptionnelle qu'on leur fait est une insulte pour la dignité des autres, elle est aussi un supplice pour eux !

Tout le monde connaît cette loi de la cour d'Espagne, qui règle heure par heure les actions du roi et de la reine, « de telle façon, dit Voltaire, qu'en la lisant on peut savoir tout ce que les souverains de la Péninsule ont fait ou feront depuis Philippe II jusqu'au jour du jugement. »

Ce fut elle qui obligea Philippe III malade à supporter un excès de chaleur dont il mourut, parce que le duc d'Uzeu, qui avait seul le droit d'éteindre le feu dans la chambre du roi, se trouvait absent.

La femme de Charles II, emportée par un cheval fougueux, allait périr sans que personne osât la sauver, parce que l'étiquette défendait de toucher à la reine, si deux jeunes cavaliers ne se fussent sacrifiés en arrêtant le cheval.

Il fallut les prières et les pleurs de celle qu'ils venaient d'arracher à la mort pour leur faire pardonner un pareil crime.

Tout le monde connaît l'anecdote racontée par madame Campan, au sujet de Marie-Antoinette, femme de Louis XVI.

Un jour qu'elle était à sa toilette, et qu'un vête-

ment allait lui être présenté par une des assistantes, une dame de plus grande noblesse entra et réclama cet honneur, comme l'étiquette lui en donnait le droit ; mais au moment où elle allait remplir son office, une femme de plus grande qualité survint et prit à son tour le vêtement qu'elle était près d'offrir à la reine, lorsqu'une troisième dame encore plus tirée parut à son tour, et fut suivie d'une quatrième qui n'était autre que la sœur du roi.

Le vêtement fut passé ainsi de mains en mains, avec force révérences et compliments, avant d'arriver à la reine qui, demi-nue et toute honteuse, grelottait pour la plus grande gloire de l'étiquette.

(Magasin pittoresque.)

## LE GENTILHOMME ET LE CUISINIER.

Le comte de \*\*\* (un Allemand) avait en lui deux péchés, l'un mignon, la gourmandise, l'autre plus gros, la colère. Pour satisfaire son péché mignon, le comte s'était procuré un cuisinier de premier ordre. Quant à son gros péché, le comte l'exerçait sur tous ses gens indistinctement avec une touchante impartialité.

Un jour qu'il n'avait sous la main personne à

malmené, le comte s'en prit à son cuisinier et lui chercha une querelle d'Allemand. Celui-ci se régimba : le comte, furieux et sans doute à bout d'arguments, saisit une de ses pantouffes et la lui jeta à la tête. La pantoufle était de cuir mince et mou comme une peau de gant : le front du chef fut donc intact, sa dignité seule fut blessée.

Notre homme salua profondément son maître en lui disant ces seuls mots :

— M. le comte comprend qu'à dater de cette heure je ne suis plus à son service.

Ces simples paroles firent sur le comte plus d'effet qu'un long discours ; sa colère s'apaisa soudain et le gourmand reparut.

— Comment, dit-il d'une voix désolée, tu me quittes ?

— Oui, monsieur le comte, à l'instant.

— Oh ! tu m'accorderas bien huit jours ?

— Huit jours, soit ! dit le chef après un instant de silence.

On pense si, pendant ces huit jours de répit, le comte de \*\*\* fut charmant pour son cuisinier. Il l'accablait des éloges les plus hyperboliques. La veille surtout du délai fatal, le cuisinier servit au dîner de son maître un mets nouveau que celui-ci trouva si merveilleux qu'il voulut sur l'heure en complimenter son auteur.

Le chef s'inclinait modestement pour remercier le comte, quand celui-ci lui demanda :

— Mais comment nomme-t-on ce mets ?

— J'ai nommé ce mets la vendetta !

— C'est un nom bizarre. Enfin, peu importe, c'est un chef-d'œuvre.

Le chef s'inclina de nouveau.

— Eh bien, ingrat, dit le comte, veux-tu toujours me quitter ?

— Non, monsieur le comte, car nous sommes quittes. Vous m'avez jeté votre pantoufle à la tête ; moi je vous l'ai fait manger.

— Comment ! cette vendetta ?

— C'était votre pantoufle.

Le comte devint rouge de colère... et leva la canne qu'il tenait à la main, comme pour en frapper le chef... qui cette fois, sérieusement effrayé, s'écria suppliaut :

— De grâce, monsieur le comte, ne frappez pas !

— Ah ! tu m'as fait manger une de mes pantouffes, coquin ! Eh ! tu vois cette canne, reprit le comte qui avait retrouvé son sang-froid et était devenu gourmandise avait vaincu la colère. Eh bien ! je te la brise sur les reins si tu ne me fais pas manger l'autre.



encore le territoire habité par la plus grande partie des populations lazes qui ont fait une pétition au Parlement anglais.

Batoum sera un port franc essentiellement commercial.

Pour la première fois, la séance du Congrès, hier, a duré jusqu'à six heures. Beaucoup de travail a été fait.

Aujourd'hui, un grand dîner a lieu à l'ambassade française.

Berlin, 9 juillet.

On dit que la question relative au démantèlement de Batoum ne sera pas discutée formellement par le Congrès et qu'une entente directe aura lieu, sur ce point, entre l'Angleterre et la Russie.

Nous lisons dans une correspondance d'Allemagne :

Il paraît vraisemblable que la guerre turco-russe n'est pas encore finie. Les deux adversaires se préparent, dit-on, à une nouvelle lutte qui amènerait cette fois la destruction totale de l'empire turc, et par conséquent un travail gigantesque pour le Congrès. Les diplomates réunis à Berlin prévoient cette éventualité, et aussi se hâtent-ils de résoudre les principales questions. Tous les membres du Congrès sont parfaitement d'accord pour donner à l'Autriche la triste mission de gendarme en Bosnie et en Herzégovine. C'est même une question réglée à cette heure, car les troupes austro-hongroises ont déjà commencé de franchir sur plusieurs points la frontière de l'Herzégovine et celle de la Bosnie. Avec la Turquie il faut maintenant une force, mais une force prompte et puissante, qui fasse comprendre au calife de Stamboul que toute résistance au Congrès serait inutile. Tous les diplomates s'entendent sur ce point.

### Chronique militaire.

Un journal annonce que le duc de Chartres est nommé colonel du 12<sup>e</sup> régiment de chasseurs.

Le général de Baucheman, commandant la subdivision militaire du département de la Manche, vient d'être mis en disponibilité.

On attribue cette disgrâce au déplaisir que ce brave militaire faisait éprouver aux républicains en bloc et en particulier à M. Ch. Savary, député de la Manche.

M. le ministre de la guerre vient d'adresser aux autorités administratives et militaires des instructions complémentaires en vue d'arrêter les dernières dispositions à prendre pour le prochain appel des engagés conditionnels d'un an.

Le 4 juillet ont eu lieu à Brest les essais des pièces d'artillerie de position de la Batterie du Fer à Cheval.

Les expériences ont été concluantes. L'un des projectiles est tombé à l'île Ronde.

M. le préfet maritime, assisté d'un groupe d'officiers de différentes armées, assistait à cet exercice à feu.

Avis aux réservistes des classes 1869 et 1874 qui vont être prochainement appelés.

Par ordre du ministre de la guerre, tous ces messieurs devront se faire couper les cheveux et la barbe à l'ordonnance avant d'arriver au corps.

Une petite recommandation, puisque nous sommes sur ce sujet :

Les réservistes appelés feront également bien de se munir d'une bonne paire de chaussures déjà faite aux pieds.

Il leur sera d'ailleurs tenu compte de cet apport, moyennant l'allocation d'une légère indemnité.

Et ceci n'est pas inutile, nous le savons par expérience.

Ce n'est pas que nous voulions médire de ce qu'on régiment on appelle des Godillot, mais le plus souvent ils sont trop grands ou trop étroits.

### Chronique Locale et de l'Ouest.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT.

#### BAINS DE MER DES SABLES-D'OLONNE

Avis au public.

L'administration des chemins de fer de l'Etat a l'honneur d'informer le public que pendant la saison des bains de mer de 1878, c'est-à-dire du 1<sup>er</sup> juillet au 1<sup>er</sup> octobre, il est délivré au départ des gares et stations des lignes de Tours aux Sables-d'Olonne, de Tours à Loches (à dater de l'ouverture de cette section) et de Poitiers à Saumur, des billets d'aller et retour réduits de 40 0/0 pour les Sables-d'Olonne.

Ces billets sont délivrés tous les jours. Ils sont valables pour le retour pendant dix jours à compter de la date de leur délivrance.

Train de plaisir pour Paris. — L'administration des chemins de fer de l'Etat informe également qu'un train de plaisir sera fait le samedi 20 juillet prochain au départ de la station de Chacé-Varrains pour Paris.

Ce train sera composé exclusivement de voitures de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes.

Le retour aura lieu le lundi 29 juillet.

CHOLET.

Dans la nuit de jeudi à vendredi, la ville de Cholet a été réveillée par le cri : Au feu ! et par le tambour battant la générale.

Un incendie qui avait éclaté, vers minuit, au centre de la ville, dans les magasins de M. Bénard (Stanislas), boulanger, rue Nantaise, avait fait en peu d'instants de rapides progrès et répandait sur toute la cité une leur rougeâtre.

Les autorités civiles et militaires, les citoyens, le régiment en garnison, les pompes de la ville et celle de la grande caserne, arrivèrent promptement sur le théâtre du sinistre. On se mit à l'œuvre ; on attaqua vigoureusement l'incendie qui, s'il y avait eu du vent, aurait certainement pu dévorer une partie du quartier ; il fallut des efforts inouïs pour parvenir à le circonscire. La lutte dura plusieurs heures.

Vers quatre heures du matin, le feu était vaincu, mais il avait fait des ravages considérables ; les magasins de M. Bénard, huit cents sacs de farine, du bois, des fourrages étaient consumés ; leur valeur était de 66,500 fr. environ. En outre, une voiture contenant pour 3,500 fr. d'étoffes n'a pu être sauvée, et deux voisins ont éprouvé pour 773 fr. de dommage ; soit une perte totale de 70,773 fr. Mais cette perte est couverte par des assurances à quatre compagnies.

Aucun accident grave ne s'est produit. On nous apprend seulement que M. Leconte, horticulteur-grainetier, monté sur une toiture qui s'est écroulée en entraînant dans sa chute, a été blessé aux jambes et au visage.

Dans ce sinistre, la population de Cholet s'est montrée aussi empressée que courageuse, — et le 13<sup>e</sup> de ligne a fait preuve de cet admirable dévouement qui caractérise l'armée française.

NANTES.

Deux jeunes gens se présentaient avant-hier, dans la matinée, à la mairie de Nantes pour contracter mariage, lorsqu'on s'aperçut qu'à l'époque de sa naissance la fiancée avait été indûment inscrite comme appartenant au sexe masculin par un employé inattentif. Il a fallu s'adresser à la justice pour rectifier l'état civil de la jeune fille.

Danger des noyaux d'abricots. — Les amandes que renferment les noyaux d'abricots contiennent, on le sait, de l'acide prussique en quantité infinitésimale qui peut devenir dangereuse si on en mange beaucoup.

C'est ce qui est arrivé avant-hier, à Paris, à un enfant de six ans, que flattait la saveur amère de ces amandes. Il avait fait une grande provision de noyaux, les avait brisés et alors s'était mis à manger glougloument les morceaux d'amandes qu'il en avait retirés.

Quand ses parents rentrèrent, ils le trouvèrent se débattant dans d'horribles convulsions. Quelques heures après, l'enfant expirait.

### Faits divers.

Dimanche, dans l'après-midi, a eu lieu l'enterrement de Poix et de Barnabé, les deux victimes de l'explosion des Carpennes, à Lyon.

Une foule nombreuse d'habitants du quartier a accompagné à leur dernière demeure les corps de ces deux hommes, qui ont succombé victimes de leur dévouement.

D'autre part, la Correspondance Havas nous transmet les nouvelles suivantes :

« La foule continue à se porter sur le lieu de l'incendie des Charpennes, où des plateaux sont disposés pour recevoir les offrandes destinées aux victimes. »

« Le nombre de ces dernières est plus élevé qu'on ne l'avait cru tout d'abord, il se monte au chiffre de 50 environ : heureusement que la plupart n'ont que des blessures sans gravité aux mains et au visage. »

« Cette nuit, un des blessés transportés à l'Hôtel-Dieu a succombé après d'atroces souffrances, ce qui porte à trois le nombre des morts. Un quatrième blessé se trouve dans un état désespéré et ne passera probablement pas la journée. »

La cour d'assises de la Seine vient de juger le nommé Martin, l'assassin du garçon de recette Sebalte.

« Le crime que j'ai commis, a dit Martin, je l'avais projeté avant le 18 avril ; si j'avais pu me procurer de l'argent, je ne l'aurais pas commis. Poussé par le besoin, j'ai dû tuer pour avoir de l'argent. »

Martin a été condamné aux travaux forcés à perpétuité.

Le nommé Rossi, condamné dernièrement à mort pour assassinat, par la cour d'assises de Nice, et dont la peine avait été commuée en celle des travaux forcés à perpétuité par le Président de la République, amené à Aix pour l'enterrement de ses lettres de grâce, a sauté du train en marche entre Septèmes et Gardanne. Le gendarme qui le conduisait a sauté après lui et l'évadé a pu être arrêté.

Le prisonnier et son gardien se sont dit le Petit Marseillais, fait dans leur chute plusieurs blessures ; le gendarme surtout est fortement contusionné.

Rossi avait les menottes aux mains lorsqu'il s'est élançé hors du train.

Un jeune provincial qui a trouvé ingénieux de se fixer à Paris en s'y faisant servir une rente par sa famille sous prétexte d'étudier la médecine, reçoit l'autre matin la visite de son père.

Il le promène très-consciencieusement à travers Paris qu'il lui fait admirer sous toutes les faces et dans tous les sens.

Le hasard les conduit enfin devant une grande construction à colonnes défendues par des grilles.

— Qu'est-ce que ce monument-là ? demande le père, du plus loin qu'il l'aperçoit.

— Je ne sais pas, répond le fils. Attends, je vais m'informer.

Et, s'approchant d'un sergent de ville en même temps que son père :

— Pourriez-vous me dire.... ?

— Ça ! fait tranquillement le sergent de ville d'une voix claire, c'est l'Ecole de médecine !

On voit d'ici l'embarras de l'étudiant pour dire la chose à son père.

On parlait d'examens dans un cercle de jeunes gens, et l'on citait ceux qui avaient été reçus ou refusés au baccalauréat.

— Moi, dit fièrement un gommeux, je n'ai passé qu'un examen et j'ai été reçu.

— Où ça ?

— Au conseil de révision.

Joseph Prud'homme visite l'exposition des machines et cause avec un exposant :

— Qu'est-ce que c'est que cet instrument ? demanda-t-il.

— Une machine à faner.

Joseph réfléchit pendant un instant, puis d'un ton sentencieux :

— La meilleure machine à faner, voyez-vous, c'est encore la faux du temps !...

Un cocher enfonce d'un coup de poing le chapeau d'un bourgeois.

— Cocher ! vous allez me mener...  
— Tais-toi ! c'est moi le maître, je rentre à la Vilette.

Un monsieur entre dans un café et se fait servir un bock. A peine s'il est assis qu'on le demande au dehors.

Pour faire respecter son verre en son absence, il colle un papier dessus et écrit : « J'ai craché dedans ! »

Il revient et retrouve tout dans l'état où il l'a laissé ; seulement, un autre consommateur avait ajouté au bas de la petite étiquette :

« Et moi aussi ! »

Un nouvel ouvrage de M. Arnould Frémy, *Comment lisent les Français d'aujourd'hui*, vient de paraître à la librairie Calmann Lévy. C'est un livre rempli de vérités essentielles et dans lequel l'auteur émet toujours, sous une forme agréable et poignante, des observations qui donnent sérieusement à penser.

Musée des Familles et Modes Vraies. (Voir aux annonces.)

**SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS**  
rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

### REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres. 32 ans de succès.

La REVALESCIERE guérit les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastroentérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissements, bourdonnement dans les oreilles, acidité, pituite, maux de tête, migraines, surdités, nausées, et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, aigreurs, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consomption), dartres, éruption, abcès, ulcérations, mélancolie, nervosité, apuséme, dépérissement, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fétide en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac ; faiblesses, sueurs épuisées et nocturnes, hydrophobie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse. 100,000 cures réelles par an. Evitez les contrefaçons et exigez la marque de fabrique : Revalescière du Barry.

Parmi les cures, celles de Madame la Duchesse de Castletuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

Voici quelques-unes des cures :

N° 9,180 : M. Gauthier, à Luzarches, d'une constipation opiniâtre, perte d'appétit, catarrhe, bronchite.

Cure N° 65,311.

Monsieur, — Dieu soit béni ! votre Revalescière m'a sauvé la vie. Mon tempérament naturellement faible était ruiné par suite d'une horrible dyspepsie de huit ans, traitée sans résultat favorable par les médecins, qui déclaraient que je n'avais plus que quelques mois à vivre, quand l'éminente vertu de votre Revalescière m'a rendu la santé.

A. BRUNELIERE, curé.

Cure N° 45,270.

PHTHISIE. — Roberts, d'une consommation pulmonaire avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 ans.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médicaments. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 6 kil., 36 fr. ; 12 kil., 70 fr. — Les Biscuits de Revalescière, en boîtes de 4, 7 et 70 francs. — La Revalescière chocolatée rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus épuisés. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c. ; de 24 tasses, 4 fr. ; de 48 tasses, 7 fr. ; de 120 tasses, 16 fr. ; de 576 tasses, 70 fr. ; ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean ; CONDRAUD ; BESSON, successeur de TEXIER ; J. RUSSON, épicer, quai de Limoges. — Angers, Veuve CHANTEAU, épicière ; LEVROU, négociant, rue Plantagenet ; BRÉHAULT-DÉLAGRÉE. — Baugé, BUCHMANN, marchand de comestibles. — Beaupréau, M<sup>lle</sup> BELLIER, épicière. — Cholet, VANDANCKON, BUREAU, 63, place Rouge ; CORFINI, confiseur, 60, rue Nationale ; JACOMÉTY, confiseur ; MILLE RICHARD, épicer, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY & C<sup>o</sup>, LIMITED, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

P. GODET, propriétaire-gérant.



**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 9 JUILLET 1878.**

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %			Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	857 50			Canal de Suez	772 50			50
4 1/2 %			Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p.	677 50			Crédit Mobilier esp.	818 25			75
5 %			Crédit Mobilier	193 75			Société autrichienne	375			25
Obligations du Trésor, t. payé.			Crédit Foncier d'Autriche	573			OBLIGATIONS.				
Dép. de la Seine, emprunt 1857			Charentes, 500 fr. t. p.	71			Orléans	834 50			
Ville de Paris, oblig. 1855-1860			Est	690			Paris-Lyon-Méditerranée	832			
1865, 4 %			Paris-Lyon-Méditerranée	1980			Est	347			
1869, 3 %			Midi	833 50			Nord	858 50			
1871, 3 %			Nord	1375			Ouest	854			
1873, 4 %			Orléans	1175			Midi	848 75			
1876, 4 %			Ouest	765			Charentes	877			
Banque de France			Vendée, 500 fr. t. p.	1370			Vendée	860			
Comptoir d'escompte			Compagnie parisienne du Gaz	838 75			Canal de Suez				
Crédit agricole, 300 f. p.			C. gén. Transatlantique								
Crédit Foncier colonial, 300 fr.											

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.**  
**GARE DE SAUMUR**  
 (Service d'été, 15 mai).  
**DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.**  
 3 heures 8 minutes du matin, express-poste.  
 6 — 45 — — — — — omnibus-train.  
 9 — 1 — — — — — soir,  
 1 — 25 — — — — — omnibus-train.  
 4 — 10 — — — — — soir,  
 7 — 15 — — — — — omnibus-train.  
 10 — 37 — — — — — omnibus-train.  
**DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.**  
 3 heures 30 minutes du matin, direct-omnibus.  
 8 — 31 — — — — — omnibus-train.  
 9 — 40 — — — — — omnibus-train.  
 12 — 40 — — — — — soir, express.  
 4 — 44 — — — — — omnibus-train.  
 10 — 38 — — — — — omnibus-train.  
 Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive Saumur à 6 h. 56.

Etude de M. GALBRUN, notaire à Montreuil-Bellay.

**ADJUDICATION**  
 Sur une seule enchère,  
**Le dimanche 14 juillet 1878, à midi et demi précis.**  
**DU PRÉ DE LA ROCHE**  
 Sis commune de Bagneux,  
 Contenant 3 hectares 2 ares 50 centiares,  
 Appartenant à M<sup>lle</sup> Ollivier de la Leu.  
 Sur la mise à prix de 12,000 francs.

**A VENDRE**  
 Pour entrer de suite en jouissance,  
**UN JARDIN**  
 Situé au Pont-Fouchard, sur le chemin du Vau-Langlais, et contenant 11 ares environ.  
 Ce jardin, avec chambre à feu, petit hangar, pompe, bassin et autres servitudes, est planté d'arbres fruitiers en plein rapport.  
 S'adresser au bureau du journal.

**A AFFERMER**  
 Pour entrer en jouissance à la Toussaint 1878,

**UNE MAISON**  
 Avec servitudes et Jardin y attenant.  
 Situés au bourg de Saint-Lambert.  
 S'adresser à M. FONTAINE-FLURY, à la Boire-Salée. (321)

**A LOUER**  
 Pour la Saint-Jean prochaine,  
**BEL APPARTEMENT AU 1<sup>er</sup> ÉTAGE**  
 Rue Royale, n° 63,  
 Ancienne maison Raguideau, près les magasins Pichat.  
 S'adresser à M. BARBIN-MORICET.

VILLE DE SAUMUR.  
**ADJUDICATION DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION**  
 D'une école communale laïque de garçons dans le quartier des Ponts.

Le Maire de la ville de Saumur prévient les entrepreneurs de travaux publics que, le samedi 20 juillet 1878, à une heure précise de l'après-midi, il sera procédé, à l'Hôtel-de-Ville, par devant le Maire de la ville de Saumur, assisté de deux conseillers municipaux et en présence du receveur municipal, à l'adjudication publique, au rabais, et sur soumissions cachetées, des travaux de construction d'une école communale laïque de garçons dans le quartier des Ponts.  
 Le montant du devis, dressé par l'architecte de la ville s'élève à la somme de 21,922 fr. 34 c.  
 On peut prendre connaissance des plans, devis et cahier des charges au secrétariat de la Mairie de Saumur, tous les jours, de dix heures du matin à quatre heures du soir, fêtes et dimanches exceptés.  
 Hôtel-de-Ville de Saumur, le 4 juillet 1878.  
 Le Maire, LECOR. (344)

**CHANGEMENT DE DOMICILE.**  
**M. RIELLANT**  
 DENTISTE,  
 Place de la Blange, n° 4.

**BAINS PUBLICS**  
 Rue du Marché-Noir, Saumur.  
**SAISON D'ÉTÉ**  
 Traitements hydrothérapiques, tous les jours.  
 Les cachets pour bains sont toujours délivrés de cinq heures et demie du matin à dix heures du soir.  
 Les dimanches et jours de fête, le bureau ferme le soir à six heures.

UNE ANGLAISE demande à donner des leçons chez elle et à domicile.  
 S'adresser au bureau du journal.

**CHANGEMENT DE DOMICILE**  
**DESCHAMPS**  
 PLATRIER,  
 Ancien ouvrier de la maison Sartoris.  
 Informe sa clientèle qu'il a transféré son domicile et ses magasins rue des Boires, 24, en face de l'Hospice. (272)

**MUSÉE DES FAMILLES**  
 Une livraison par mois, avec douze magnifiques gravures : un splendide volume par an. *Nouvelles, Histoire, Science, Voyages, Beaux-Arts, Religion, Actualités, Moralité irréprochable.* Texte par A. Genevay, H. de la Blanchère, Berthon, Commettant, Victor Perceval, Deslys, R. de Navery, Verne, etc. — Illustrations par A. de Bar, Bertall, Doré, Foulquier, Gavarni, Johannot, Lix, Morin, Viège, G. Gilbert, etc. — COLLECTION : les 30 premiers volumes, 4 fr. chacun ; les volumes suivants, 3 fr. 42, 6 fr., et 7, 50 franco. Les volumes 43 et 44, 7 fr. et 8 fr. 50, franco.  
 Envoi d'un numéro spécimen contre 50 centimes en timbres-poste.

Complément facultatif du MUSÉE.  
**MODES VRAIES**  
**TRAVAIL EN FAMILLE**  
 Le seul journal qui donne aujourd'hui des explications de petits ouvrages et travaux à l'aiguille. Patrons, Modèles, Broderie, Crochet, Tapisserie, Tricot, Ouvrages nouveaux, Musique, Chiffres des abonnées en broderie. Paris, 7 fr. par an. Départements, franco, 8 fr. 50 ; avec le MUSÉE, 13 fr. et 16 fr., franco.  
 Bureaux : rue Saint-Roch, 29.  
 43<sup>e</sup> Année — 1878.  
 ABONNEMENT ANNUEL COMMENÇANT EN JANVIER.  
**MUSÉE SEUL :**  
 Paris ..... 7 fr. »  
 Départements ..... 8 50  
**MUSÉE et MODES réunis :**  
 Paris ..... 13 fr. »  
 Départements ..... 16 »  
 (Envoyer un bon de poste ou un mandat sur Paris.)

**FABRIQUE DE GRILLAGES EN TOUS GENRES.**  
**FANT**  
 Rue Saint-Nicolas, 29, Saumur.

Volières, Poulailleurs, Faisanderies, Espaliers, depuis 35 centimes le mètre. Pares à moutons, Tambours à poissons, Chenils pour chiens, Corbeilles et Entourages pour jardins, Grillages pour vitraux d'églises, Cribles en grillage et en fer tourné.  
**PRIX TRÈS-MODÉRÉS.**  
 NOTA.— Vente de Fil de fer du Berry pour vignes, depuis 60 fr. les 100 kil.

**GRAND SKATING-RINK**  
 130, Faubourg Saint-Honoré, 130, Paris.  
 Le plus élégant de la Capitale, rink unique en marbre blanc de Carrare. Salons confortables, buffet spacieux, bar américain, consommations de premier choix.  
 Réunion de famille. High life.  
 Séances de patinage tous les jours, de 9 heures à 11 h. 1/2 ; de 2 heures à 6 h., et de 8 h. 1/2 à 11 h. 1/2.  
 Courses et jeux inédits réglés par les premiers professeurs, parodies, pantomimes, clowns, orchestre brillant, dirigé par Baggers.

LE **JOURNAL DU DIMANCHE**  
 RECUEIL LITTÉRAIRE ILLUSTRÉ  
 Paraissant chaque semaine avec 16 pages de texte et gravures inédites et un morceau de musique.  
**ABONNEMENTS :**  
 Un an, 8 fr. — Six mois, 4 fr.  
 Par un mandat sur la poste, au nom de l'Administrateur, place SAINT-ANDRÉ-DES-ARTS, 11, à Paris.  
 La collection se compose actuellement de 38 volumes renfermant les ouvrages des meilleurs auteurs contemporains.  
 Le volume broché pour Paris 3 fr. d' pour les départements 4 fr.

**LE JOURNAL DES CAMPAGNES**  
 Paraissant tous les samedis  
**AVEC DE MAGNIFIQUES GRAVURES**  
 5 fr. par an.  
 Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus varié de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatant les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage. Une jurisprudence rurale. Des recettes hygiéniques et d'économie domestique. Ainsi que le cours détaillé des principales denrées, la cote des valeurs de bourse, etc., etc.  
 Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.  
 Administration : 18, rue Dauphine, à Paris.

**EXPOSITION UNIVERSELLE**  
 Voyage gratuit à Paris (Aller et retour en toutes classes).  
 ADMINISTRATION :  
 Place du Marché-Saint-Honoré, 18, à Paris.  
 L'Administration se charge, en outre, de retenir à l'avance des chambres ou appartements meublés, dans tous les hôtels, moyennant 5 francs seulement d'honoraires par chaque chambre retenue.  
 Pour recevoir franco la notice détaillée, envoyer franco 2 timbres-poste de 15 centimes, au Directeur des Voyages gratuits, place du Marché-Saint-Honoré, 18, à Paris.

18, Rue Beaurepaire, à Saumur.  
**L. LE BRAS, BANQUIER**  
 Maison à Paris, 18, rue Richelieu.  
 Paiement immédiat de tous coupons, à 50 cent. par 100 francs, sans bordereau ni classement.  
 Ordres de Bourse, 4 fr. 25 par 1,000 francs.  
 Renseignements gratuits sur toutes les valeurs cotées ou non cotées.

**CHANGEMENT DE DOMICILE**  
**M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> RIBAUT**  
**MARCHANDE DE MEUBLES NEUFS ET D'OCCASION**  
 A transféré son magasin place du Petit-Thouars.  
**LOCATION DE MEUBLES EN TOUS GENRES**  
**L'ART D'AUGMENTER SA FORTUNE**  
 PAR DE BONNS PLACEMENTS  
 Beau volume in-8° donné GRATUITEMENT en prime aux abonnés de  
**MONITEUR de la BANQUE et de la BOURSE**  
 Journal financier hebdomadaire  
 7, RUE LAFAYETTE, 7, PARIS  
 L'abonnement d'essai (3 mois) donne droit à la prime.

Maison J.-P. LAROZE & C<sup>ie</sup>, Pharm<sup>ie</sup>  
 2, RUE DES LIONS-SAINT-PAUL, PARIS.  
**Sirop Laroze**  
 D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES  
 Ce Sirop, reconnu par tous les médecins comme le tonique et l'antispasmodique le plus efficace, est ordonné avec succès depuis 40 ans pour combattre :  
 Gastrites, Dyspepsies,  
 Gastralgies, Digestions lentes,  
 Douleurs et Crampes d'Estomac, Constipations opiniâtres.  
 PRIX DU FLACON : 3 FRANCS.  
**Dentifrices Laroze**  
 AU QUINQUINA, A LA PYRÈTHRE ET AU GAIAC  
 Infaillibles pour arrêter ou prévenir la Carie, empêcher le Ramollissement des Gencives et calmer instantanément les Douleurs ou Rages de dents.  
 ÉLIXIR, le flacon, 3 fr. et 4 fr. 50. — POUDEUR, la Boîte, 2 fr. ; le flacon, 1 fr. 25. — OPIAT, le Pot, 1 fr. 50.  
 DÉPÔT A PARIS :  
 26, Rue Neuve-des-Petits-Champs, 26  
 ET DANS TOUTES LES BONNES PHARMACIES ET PARFUMERIES DU DÉPARTEMENT.

En vente, à Saumur, chez tous les Libraires.  
**L'ILIADÉ ET L'ODYSSÉE**  
 D'HOMÈRE  
 MISES A LA PORTÉE DE TOUT LE MONDE  
 Par F. DABURON, ancien magistrat.  
 L'Iliade est suivie du récit de la chute de Troie, par Virgile (2<sup>e</sup> livre de l'Énéide).  
 Un volume, l'Iliade : 3 fr. — Un volume, l'Odyssee : 2 fr. 50 c.  
 Les deux volumes ensemble : 5 fr.  
 Saumur, imprimerie de P. GODET.  
 Certifié par l'imprimeur soussigné.